

CHARTE PROFESSIONNELLE

Cabinet d'ergothérapie

Cette charte a pour objectif de définir les valeurs, les engagements et les règles professionnelles partagées au sein du cabinet.

1. Respect de la personne

L'ergothérapeute s'engage à :

- Respecter la dignité, l'intimité et les droits de chaque client
- Accueillir chaque personne sans discrimination (âge, handicap, origine, situation sociale, etc.)
- Respecter les choix, les valeurs et le rythme du client
- Favoriser l'autonomie et la participation active du client

2. Confidentialité et secret professionnel

- Respect strict du secret professionnel
- Protection des données personnelles et médicales
- Partage d'informations uniquement avec les professionnels concernés et avec le consentement du client

3. Qualité des soins

L'ergothérapeute s'engage à :

- Proposer des prises en charge adaptées, individualisées, centrées sur la personne et fondées sur les besoins du client
- Utiliser des méthodes reconnues et actualisées
- Évaluer régulièrement l'évolution du client
- Ajuster les objectifs en fonction des progrès

4. Développement professionnel

- Maintenir et actualiser ses compétences (formations continues)
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue
- Questionner sa pratique professionnelle

5. Travail en équipe

- Favoriser une communication respectueuse et constructive
- Collaborer avec les autres professionnels de santé
- Partager les informations utiles dans l'intérêt du client
- Respecter le rôle et les compétences de chacun

6. Fonctionnement du cabinet

Chaque professionnel s'engage à :

- Respecter les règles d'organisation du cabinet
- Participer à la qualité de l'environnement de travail
- Utiliser le matériel de manière responsable
- Contribuer à une ambiance professionnelle et bienveillante

7. Communication

- Adopter une communication claire, respectueuse et adaptée
- Informer le client de manière compréhensible
- Être à l'écoute des besoins et des retours

8. Éthique professionnelle

L'ergothérapeute s'engage à :

- Agir avec intégrité, honnêteté et neutralité
- Ne pas exercer de pression ou d'influence inappropriée
- Respecter les limites de ses compétences
- Orienter le client si nécessaire vers d'autres professionnels

9. Démarche d'amélioration continue

- Participer aux évaluations internes (satisfaction, entretiens annuels)
- Identifier ses axes d'amélioration
- Mettre en place des actions concrètes pour progresser

10. Engagement

Cette charte constitue un cadre de référence pour l'ensemble des professionnels du cabinet. Elle vise à garantir une pratique éthique, de qualité et centrée sur le client.

Chaque membre de l'équipe s'engage à la respecter et à la faire vivre au quotidien.